AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1548
FR0000034894-FS0675

11 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2017, la société First Eagle Investment Management, LLC[1] (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2017, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société GAUMONT et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions GAUMONT détenues par la société First Eagle Investment Management, LLC à l'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») initiée par la société GAUMONT, dont le règlement-livraison est intervenu le 5 juillet 2017[2].

[1] Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 217C1409 du 30 juin 2017.